

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la MRC Robert-Cliche, tenue par vidéoconférence selon le décret ministériel d'urgence sanitaire en vigueur, le mercredi 08 juillet 2020 à 19 heures.

Étaient présents : M. François Veilleux, maire de Beauceville;
Jean-Roch Veilleux, préfet suppléant et maire de Saint-Alfred;
Jean-Paul Cloutier, maire de Saint-Séverin;
Pierre Gilbert, maire de Saint-Joseph-de-Beauce;
Mario Groleau, maire de Tring-Jonction;
Jeannot Roy, maire de Saint-Joseph-des-Érables;
Martin Nadeau, maire de Saint-Frédéric;

Mmes. Ghislaine Doyon, mairesse de Saint-Jules;
Denise Roy, mairesse de Saint-Odilon-de-Cranbourne;

Formant quorum sous la présidence de monsieur Jonathan V. Bolduc, préfet et maire de Saint-Victor.

Étaient aussi présents : Jacques Bussièrès, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Martin Nadeau constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance à 19 heures.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

6848-20 SUR PROPOSITION de madame Ghislaine Doyon, il est résolu à l'unanimité que soit adopté l'ordre du jour qui suit :

1.	Ouverture de l'assemblée
2.	Adoption de l'ordre du jour
3.	Adoption du procès-verbal du conseil de la MRC Robert-Cliche 3.1 Séance régulière du 10 juin 2020
4.	Administration et finances 4.1 Liste des comptes 4.2 États financiers 2019 4.3 Politique contre le harcèlement, l'incivilité et la violence au travail 4.4 Transport collectif de Beauce et Transport adapté (à suivre) 4.5 Demande d'un délai additionnel - TC
5.	Ressources humaines 5.1 Évaluateur 5.2 Programme de mise en commun des ressources – Évaluateur agréé
6.	Sécurité publique 6.1 PMO 2019 – Schéma de risque
7.	Aménagement du territoire 7.1 Conformité BCV – REG.2019-423 Zonage
8.	Cours d'eau 8.1 Capture de castors – Lot : 4 219 324 Saint-Frédéric
9.	Affaires nouvelles 9.1 Augmentation de places – CPE Saint-Frédéric 9.2 Augmentation de places – CPE Beauceville 9.3 Appui - TREMCA
10.	Période de questions
11.	Levée de la séance

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MRC ROBERT-CLICHE DU 10 JUIN 2020**

6849-20 SUR PROPOSITION de monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance régulière du 10 juin 2020 soit adopté, tel que présenté.

4. **ADMINISTRATION ET FINANCES**

4.1 Liste des comptes à payer

6850-20 SUR PROPOSITION de monsieur Pierre Gilbert, il est résolu à l'unanimité que la liste des comptes (comme si au long reproduit) soit adoptée et que le directeur général soit mandaté pour effectuer le paiement :

Liste des comptes au 08 juillet 2020 : 401 880,81 \$

4.2 Dépôt des états financiers 2019

Le secrétaire-trésorier dépose les états financiers 2019 audités.

4.3 Politique contre le harcèlement, l'incivilité et la violence au travail

ATTENDU QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

ATTENDU QUE la Loi sur les normes du travail (ci-après « LNT ») prévoit l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une Politique de prévention du harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

ATTENDU QUE la MRC s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de l'incivilité ou de la violence au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

ATTENDU QUE la MRC entend mettre en place des mesures prévenant toute situation de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

ATTENDU QUE la MRC ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

ATTENDU QU'il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de promouvoir le maintien d'un milieu de travail exempt de harcèlement, d'incivilité ou de violence au travail;

6851-20 EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION de monsieur Jean-Paul Cloutier, il est résolu à l'unanimité d'adopter la présente Politique contre le harcèlement, l'incivilité et la violence au travail telle que présentée, et de remplacer la Politique existante depuis septembre 2007, sous la résolution 3984-07.

4.4 Demande d'un délai additionnel - TC

ATTENDU que la MRC de La Nouvelle-Beauce bénéficie d'une aide financière en vertu du Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC – Volet 2 pour le transport collectif régional) géré par le ministère des Transports du Québec (MTQ);

ATTENDU qu'en vertu des modalités de ce programme, la MRC doit utiliser d'ici le 31 décembre 2020, les surplus accumulés attribuables au MTQ en date du 31 décembre 2017 (soit 96 206.14 \$) ou à défaut, la MRC devra retourner les argents au ministère ;

ATTENDU que la MRC a prévu d'utiliser les argents pour la réalisation d'une étude par une firme externe pour la soutenir dans l'implantation de circuits en transport collectif sur son territoire ;

ATTENDU que le mode d'attribution du mandat pour réaliser cette étude doit respecter les règles d'octroi de contrats du milieu municipal ;



ATTENDU que la confection d'un devis d'appels d'offres pour ce mandat a nécessité plus de temps en raison des circonstances suivantes ;

- Les inconvénients engendrés par la pandémie du Covid-19;
- Le fait que la MRC a dû soutenir en 2019, les démarches entourant la dissolution de l'OBNL (Transport collectif de Beauce) qui était responsable de la gestion du transport adapté et collectif et l'implantation de la gestion des services à l'interne sous l'appellation de Mobilité Beauce-Nord;
- L'inondation de la rivière Chaudière du printemps 2019 qui a obligé la MRC à relocaliser ses locaux dans un autre immeuble ;

6852-20 EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION de madame Ghislaine Doyon, il est résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

- Que le conseil demande au ministère des Transports du Québec de reporter le délai du 31 décembre 2020 afin de permettre à la MRC de pouvoir allouer un mandat pour une étude en transport collectif et sa mise en œuvre et dont les coûts seront financés à partir des surplus accumulés attribuables au MTQ en date du 31 décembre 2017 ;
- De plus, le conseil suggère au ministère de prolonger le délai jusqu'au 31 décembre 2021.

5. RESSOURCES HUMAINES

5.1 Évaluateur

ATTENDU QUE monsieur Rénal Roy, DGA & évaluateur de la MRC prendra sa retraite ce 31 décembre 2020;

ATTENDU QUE la MRC se doit d'avoir un évaluateur agréé pour son service d'évaluation;

ATTENDU QUE nos besoins actuels sont évalués à +/- 1.5 jour/semaine;

ATTENDU QUE plusieurs options ont été évaluées :

ATTENDU QUE l'offre de la MRC de la Nouvelle-Beauce est la plus intéressante pour un montant de 53 648.82 \$/année à raison de deux jours par semaine;

ATTENDU QUE cette offre serait d'une durée de 5 ans renouvelable;

6853-20 SUR PROPOSITION de monsieur Martin Nadeau, il est résolu à l'unanimité de retenir la proposition de la MRC de la Nouvelle-Beauce selon l'offre déposée.

5.2 Programme de mise en commun des ressources

Agent(e) évaluateur agréé

ATTENDU QUE le Programme d'aide financière mit en place par le MAMH pour soutenir la mise en commun de ressources entre plusieurs organismes municipaux;

ATTENDU QUE les besoins et les orientations prisent par le conseil des maires en matière d'évaluation;

ATTENDU QUE l'intérêt de la MRC Robert-Cliche est de procéder à l'embauche d'une ressource partagée avec la MRC Nouvelle-Beauce;

6854-20 SUR PROPOSITION de monsieur Martin Nadeau, il est résolu à l'unanimité :

- D'approuver le projet de partage d'une ressource (évaluateur agréé) avec la MRC Nouvelle-Beauce;



- D'autoriser la MRC Nouvelle-Beauce à présenter une demande dans le cadre du Programme de mise en commun des ressources MAMH;
- D'accepter le paiement de la contribution liée au projet;
- De déclarer la MRC Nouvelle-Beauce comme l'organisme désigné responsable du projet;
- D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 PMO 2019 – Schéma de risque

6855-20 SUR PROPOSITION de monsieur Jean-Roch Veilleux, il est résolu à l'unanimité que le Conseil accepte le rapport annuel 2019 de mise en œuvre découlant du schéma de couverture incendie.

7. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

7.1 Conformité Beauceville – Règl. 2019-423 zonage

ATTENDU QUE le Conseil de la Ville de Beauceville, lors de sa séance tenue le 7 juillet 2020, a adopté le règlement numéro 2019-423 amendant le règlement de zonage numéro 2016-341;

ATTENDU QUE la Ville a transmis ledit règlement à la MRC le 8 juillet 2020;

ATTENDU QUE la MRC doit, en vertu de l'article 137.3 de la LAU, approuver ledit règlement s'il est conforme au SADR et à son document complémentaire ou le désapprouver dans le cas contraire, dans les 120 jours suivant la transmission du règlement à la MRC;

ATTENDU QUE la MRC a procédé à l'analyse dudit règlement dans le délai prescrit;

6856-20 SUR PROPOSITION de monsieur Jean-Paul Cloutier, il est résolu à l'unanimité d'approuver le règlement 2019-423 et de demander au secrétaire-trésorier qu'il délivre à la ville de Beauceville un certificat de conformité à cet égard.

8. COURS D'EAU

8.1 Capture de castors – Lot : 4 219 324 Saint-Frédéric

ATTENDU QUE les dispositions des articles 103 à 110 de la Loi sur les compétences municipales définissent les compétences de la MRC par rapport à l'écoulement des eaux;

ATTENDU QUE le règlement no. 111-06 précise les modalités de répartition et de recouvrement des coûts relatifs aux travaux dans les cours d'eau;

ATTENDU QUE les coûts relatifs à ces travaux doivent être assumés par la municipalité locale;

ATTENDU QUE les travaux consistent à trapper les castors et démanteler, si présents, les barrages de castors qui menace la sécurité des biens;

6857-20 EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION de monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité:

- D'autoriser et décréter les travaux de trappage des castors et si requis, d'enlèvement des barrages de castors sur le lot 4 219 324 dans le secteur du lac;



- D'autoriser le directeur général à accorder les contrats requis pour l'exécution de la présente résolution;
- D'autoriser le directeur général à refacturer la municipalité de St-Frédéric pour les coûts rattachés aux travaux.

9. AFFAIRES NOUVELLES

9.1 Demande d'augmentation de places subventionnées pour le CPE « Doux jardin » situé dans la municipalité de Saint-Frédéric

ATTENDU QUE le CPE « Doux jardin » de Saint-Frédéric a présentement 52 places à son permis;

ATTENDU QUE le CPE « Doux jardin » de Saint-Frédéric demande 28 places subventionnées supplémentaires;

ATTENDU QUE le CPE « Doux jardin » de Saint-Frédéric désire avoir un total de 80 places à son permis;

6858-20 SUR PROPOSITION de madame Denise Roy, il est résolu à l'unanimité d'appuyer la demande du CPE « Doux jardin » de Saint-Frédéric pour l'obtention de 28 places subventionnées supplémentaires, et de transmettre la demande d'augmentation de places subventionnées supplémentaires au Ministère de la famille.

9.2 Demande d'augmentation de places subventionnées pour le CPE « Au Jardin de Dominique » situé dans la ville de Beauceville

ATTENDU QUE les CPE « Au Jardin de Dominique » a présentement 99 places à son permis réparties entre les installations « Domini-jardin » et « Opti-jardin » situées dans la ville de Beauceville;

ATTENDU QUE le CPE « Au Jardin de Dominique » est en attente de 149 places subventionnées pour son futur développement;

ATTENDU QUE les CPE « Au Jardin de Dominique » demandent 61 places subventionnées supplémentaires réparties entre les deux installations situées dans la ville de Beauceville;

6859-20 SUR PROPOSITION de monsieur François Veilleux, il est résolu à l'unanimité d'appuyer la demande du CPE « Au Jardin de Dominique » pour l'obtention de places subventionnées supplémentaires pour les deux installations situées dans la ville de Beauceville, et de transmettre les demandes d'augmentation de places subventionnées au Ministère de la famille.

9.3 Appui TREMCA

6860-20 SUR PROPOSITION de monsieur François Veilleux, il est résolu à l'unanimité de demander l'appui de la TREMCA pour l'obtention de places subventionnées supplémentaires pour les centres de la petite enfance (CPE) situés sur le territoire de la MRC Robert-Cliche. Les demandes d'augmentation de places subventionnées seront soumises au Ministère de la famille.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

6861-20 SUR PROPOSITION de monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée.



Jonathan V. Bolduc
Préfet

Jacques Bussières
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

